

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0733 du 20/06/2018

Arrêté du 18/06/2018

ARRETE PORTANT DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE
A LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service comptable à la direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 01/07/2018

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE À LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable,
à la direction générale des Finances publiques au titre de l'année 2018

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire des emplois de chef de service comptable au sein de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'avis des commissions administratives paritaires n° 1, 2 et 3 du 15 juin 2018 ;
- Vu les demandes des intéressés ;

ARRÊTE :



Article premier : les cadres dont les noms suivent, sont détachés dans l'emploi de chef de service comptable de 3^{ème} et 4^{ème} catégorie, pour une durée renouvelable de trois ans, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

N° DGFiP	Prénom	Nom d'usage	Ancienne affectation		Nouvelle affectation		Date d'installation	Niveau de détachement	Chevron	Date de prise de rang
133200	Michel	CABRIT	AIN	SPF NANTUA	AIN	SPF BOURG-EN-BRESSE	01/07/2018	CSC4	-	01/01/2013
133997	Philippe	GERIN	LOIRE	SIE ST-ETIENNE	LOIRE	SIP ST-ETIENNE SUD	01/07/2018	CSC 4	-	31/12/2010
155974	Isabelle	ESPINASSE	VAL-DE-MARNE	SPF 3 CRETEIL	VAL-DE-MARNE	SPF2 CRETEIL	01/07/2018	CSC4	-	01/01/2016
153396	Bruno	BONNET	VAL-DE-MARNE	SIP CRETEIL	VAL-DE-MARNE	SIE CRETEIL	01/09/2018	CSC3	3ème	04/07/2015
133287	Philippe	EYMARD	HAUTE-GARONNE	SPF TOULOUSE 2	PYRENEES-ATLANTIQUES	SIP PAU NORD	01/10/2018	CSC3	3ème	01/01/2013

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 18 JUIN 2018
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	